



DIRECTION DES TRANSPORTS ET
DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION
SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des Polices de l'Environnement
et des Opérations Funéraires
Pôle Air, Police animale et Opérations funéraires
Aff. suivie par Isabelle DERST
Tél. : 01 49 96 35 76
Mél. : pp-dtpp-sdpse-bpeof-dechets@interieur.gouv.fr
Nos réf. : NC 05-003

Paris, le 28 FEV. 2020

DECHETS

EXERCICE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE DE DECHETS

RECEPISSE DE DECLARATION N° NC 05-003

Le Préfet de Police,

Vu le code de l'Environnement et notamment son livre V – Titre IV – chapitre 1^{er}, relatif aux déchets et ses articles R.541-50 et suivants, relatifs à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce de déchets dangereux ;

Délivre à la société « **COREPILE** » dont le siège social est situé 17 rue Georges Bizet à Paris 16^{ème}, enregistrée sous le numéro **422 489 088**, récépissé de sa déclaration du **24 février 2020**, relative à son activité de négoce de **déchets dangereux**.

La validité de ce récépissé est de cinq ans à compter de sa date de délivrance. Il doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle.

P. le Préfet de Police,
La cheffe du bureau des polices de
l'environnement et des opérations funéraires,

Stéphanie RETIF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité